



La Maire de Paris,

Vu l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 131-1 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération 2021 DDCT 50 des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 créant l'Assemblée citoyenne de Paris ;

Vu la décision de la Maire de Paris d'organiser une votation sur les trottinettes en libre-service le 2 avril 2023 ;

Vu le règlement de la votation visant à éclairer la décision de la Maire de Paris d'autoriser ou non les opérateurs de trottinettes en libre-service à occuper le domaine public viaire de la Ville de Paris ;

Vu la décision du président de la commission de déontologie de la Ville de Paris désignant Mmes HOULETTE et HIRSCH ;

Vu le procès-verbal de constat en date du 24 février 2023 relatif au tirage au sort de deux Parisiens membres de l'Assemblée citoyenne ;

ARRÊTE:

Article premier : La commission de contrôle de la votation du 2 avril 2023 visant à éclairer la décision de la Maire de Paris d'autoriser ou non les opérateurs de trottinettes en libre-service à occuper le domaine public viaire de la Ville de Paris est ainsi constituée :

- Yves CHARPENEL, premier avocat honoraire à la Cour de cassation, président de la commission de contrôle
- Éliane HOULETTE, magistrate honoraire, membre de la commission de déontologie de la Ville de Paris
- Catherine HIRSCH, procureure générale honoraire de la Cour des comptes, membre de la commission de déontologie de la Ville de Paris
- Bruno CAUTRÈS, chercheur CNRS en science politique au Cevipof et enseignant à Sciences Po
- Nadia BEAUDOIN, membre de l'Assemblée citoyenne
- Jean-Pierre BLIN, membre de l'Assemblée citoyenne

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris ;
- à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris
- à Mme la Secrétaire Générale adjointe de la Ville de Paris en charge de la direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires
- aux intéressé.e.s

Fait à Paris le :

02 MARS 2023

Anne HIDALGO
Maire de Paris